



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/43
21 décembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Sixième session
Genève, 18-22 février 2002
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME: ACCÈS AU
FINANCEMENT ET AU FINANCEMENT ÉLECTRONIQUE**

Note du secrétariat de la CNUCED

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	Page
Introduction.....	2
I. Questions de fond soumises à l'examen de la Commission.....	3
II. Principales conclusions et recommandations de la réunion d'experts.....	5
III. Activités proposées à la CNUCED, compte tenu des conclusions ⁹ et recommandations de la Réunion d'experts.....	9
Annexe.....	11

INTRODUCTION

1. La Réunion d'experts sur l'amélioration de la compétitivité des PME dans les pays en développement – contribution du financement, y compris du financement électronique, au développement des entreprises – s'est tenue à Genève du 22 au 24 octobre 2001. Y ont participé 120 experts et spécialistes. Au total, 44 pays étaient représentés: 29 du Groupe des 77, 12 du Groupe B et 3 du Groupe D.

2. Les experts ont étudié les solutions pratiques du point de vue de l'offre (banques, autres institutions financières) et de celui de la demande [petites et moyennes entreprises (PME)]. Ils ont également passé en revue les nouvelles possibilités de financement électronique, notamment les paiements électroniques, les services bancaires sur Internet, le financement du commerce électronique et l'information sur le crédit en ligne. La richesse des débats tenait à la documentation élaborée par le secrétariat (voir annexe) et aux plus de 50 exposés et rapports présentés. Après un échange de vues, les experts ont adopté des recommandations portant notamment sur les possibilités d'action et les mesures pratiques qui pourraient être prises par les gouvernements, le secteur privé, les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations internationales; et en particulier la CNUCED. La présente note est essentiellement consacrée aux principales conclusions et recommandations de la Réunion, qui figurent dans les sections A et B du chapitre II. Le secrétariat complétera cette analyse avec les réponses des gouvernements concernant l'opportunité et les possibilités d'application des recommandations.

Chapitre I

QUESTIONS DE FOND SOUMISES À L'EXAMEN DE LA COMMISSION

A. Financement

3. Les experts ont noté qu'il existait une forte corrélation entre une croissance économique durable, d'une part, et le taux de création d'entreprises et d'innovations techniques, d'autre part. Le taux de création d'entreprises était fonction du niveau de développement de l'esprit d'entreprise dans le pays et de la facilité avec laquelle les PME pouvaient être créées et financées. L'accès au financement était donc déterminant pour la compétitivité d'un pays. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, les PME fournissaient au moins 60 à 70 % de tous les emplois. Toutefois, les institutions financières éprouvaient en général des réticences à accorder des prêts aux PME en raison d'un risque jugé élevé et de coûts de transaction importants. Les clients préférés des banques commerciales sont les gouvernements et les grandes entreprises. Les experts ont passé en revue un certain nombre d'innovations financières utilisées par les banques dans les pays développés qui rendaient le financement des PME extrêmement rentable.

4. Les experts ont indiqué que pour surmonter la réticence des banques, il fallait instaurer un dialogue entre les secteurs public et privé, modifier les réglementations, diffuser les innovations financières et conjuguer services financiers et services commerciaux par le biais de partenariats. Ils sont convenus que des systèmes financiers pleinement opérationnels et dûment réglementés étaient nécessaires et que les gouvernements devaient limiter leurs emprunts auprès du secteur privé. Tant que les gouvernements des pays en développement continueraient d'accaparer la majorité des prêts du secteur privé, les banques commerciales n'auraient aucun intérêt à adopter telles ou telles innovations financières exploitées avec succès dans les pays développés et quelques pays en développement. Les gouvernements devaient donc prendre deux mesures essentielles: premièrement, équilibrer le budget et emprunter moins; et, deuxièmement, supprimer les restrictions excessives concernant les prêts aux PME tout en assurant une supervision répondant aux règles de prudence voulues.

5. Des campagnes de sensibilisation auprès des instances publiques de réglementation, des banques, des représentants des PME et de la communauté internationale et l'instauration d'un dialogue entre les secteurs public et privé pouvaient contribuer à régler les difficultés auxquelles se heurtaient les banques qui fournissaient des services aux PME et à promouvoir les innovations financières qui réduisaient les coûts et les risques communément associés à ces services. Afin de leur permettre d'adopter les nombreuses innovations étudiées par les experts et décrites en détail dans le document de base du secrétariat, les organismes de développement et les institutions financières devaient aider les banques commerciales des pays en développement à améliorer leurs compétences de base par le renforcement de leurs capacités.

B. Financement électronique

6. Il importe d'appeler l'attention de la Commission sur la recommandation générale formulée par les experts concernant la nécessité de mettre en place des réglementations et institutions monétaires et financières modernes et technologiquement neutres dans les pays en développement et les pays en transition. D'une part, cet environnement réglementaire et

institutionnel ne devait pas freiner l'innovation financière et l'introduction des nouvelles technologies Internet dans le secteur financier. D'autre part, il devait réduire les difficultés d'accès des PME au financement, notamment électronique, aux niveaux local, régional et mondial. En outre, étant donné le caractère «sans frontières» du financement électronique, il importait de renforcer la coordination entre les autorités nationales de supervision des opérations financières afin d'assurer une meilleure gestion des risques systémiques dans le secteur financier.

7. Le développement du financement électronique passait aussi par l'adoption dans les pays en développement et les pays en transition d'une politique favorable au commerce électronique en vue d'améliorer les infrastructures et les interconnexions dans le domaine des télécommunications, d'adopter des lois compatibles sur le plan international concernant le commerce, les contrats et les signatures électroniques, d'améliorer la sûreté des transmissions électroniques et de prendre d'autres mesures de renforcement des capacités en matière de commerce électronique.

8. Les experts sont convenus que la signature d'accords de financement électronique pour les PME des pays en développement, y compris la création sur Internet de bases de données automatisées et régulièrement mises à jour concernant les résultats des PME, pouvait contribuer à réduire les risques associés aux PME et, par conséquent, faciliter l'accès de celles-ci au financement, notamment électronique. Ils ont examiné les modes de financement électronique qui correspondaient aux besoins des PME, notamment les paiements en ligne, les services bancaires sur Internet, le financement du commerce électronique, l'assurance-crédit électronique et l'information sur le crédit en ligne. Ils ont évoqué plusieurs expériences réussies dans ces domaines et ont proposé des moyens concrets de développer les services de financement électronique pour les PME.

Chapitre II

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION D'EXPERTS

A. Financement

9. Les experts ont examiné les différents moyens de surmonter les réticences qu'éprouvent les institutions financières à accorder des prêts aux PME. L'expérience d'un grand nombre d'institutions financières locales dans les pays développés montre qu'avec une bonne stratégie et des technologies d'information appropriées, les prêts bancaires aux PME peuvent être extrêmement rentables. Il est possible de réduire les risques au moyen de diverses techniques de gestion des risques telles que l'analyse de la solvabilité, la notation des demandes de crédit et l'autoévaluation des risques, techniques qui pourraient être mieux exploitées grâce à des technologies de l'information peu onéreuses. La simplification des procédures de prêt, la création de services de financement spécialisés et la constitution d'un portefeuille de produits et de services adaptés aux besoins des PME sont autant de moyens de réduire les coûts.

Les banques les plus averties ont adopté une stratégie consistant à améliorer leurs compétences de base en adoptant des techniques de pointe en matière de crédit, en renforçant leurs systèmes de gestion et d'information, en se dotant de procédures automatiques extrêmement efficaces, en améliorant la commercialisation et la distribution et en développant des relations étroites avec leurs clients. Les experts sont convenus que ces stratégies, après avoir été bien adaptées, pourraient être appliquées dans les pays en développement et les pays en transition.

10. Les experts ont noté que dans les pays en développement, les fonds de placement et notamment les fonds de capital-risque avaient de plus grandes difficultés à desservir les PME, voire à identifier des PME susceptibles d'être financées. Ces difficultés limitaient considérablement l'accès à ce type de financement des PME dans ces pays, et plus spécialement dans les PMA où il y avait particulièrement besoin de créer des fonds d'investissement à capitaux publics et privés ayant vocation à soutenir et à promouvoir les PME et le développement des infrastructures d'information.

11. Les experts ont examiné un certain nombre de services financiers complémentaires des crédits et des prises de participation, tels que les mécanismes d'assurance et de garantie et le crédit-bail, qui pouvaient élargir considérablement l'accès des PME au crédit. Ils ont recommandé aux gouvernements qui souhaitent recourir à des mécanismes de garantie des prêts de veiller à ce que ceux-ci profitent réellement aux bénéficiaires visés, assurent un partage des risques entre toutes les parties et évitent le risque moral.

12. Les experts sont convenus que la fourniture d'un financement à moyen terme et à long terme devrait être étroitement liée à la fourniture de services d'aide aux entreprises de façon à améliorer à la fois la viabilité des PME et leurs capacités de remboursement. Ils ont vivement préconisé la création de partenariats entre institutions financières, associations professionnelles, réseaux d'entrepreneurs et fournisseurs de services d'aide aux entreprises, qui permettraient de conjuguer ces services aux services financiers. Les PME ont beaucoup de mal à fournir des informations financières fiables et, par conséquent, à gagner la confiance des créanciers et des investisseurs. Les experts sont convenus que les gouvernements pourraient aider les PME à

améliorer la fiabilité de l'information financière en fixant pour celles-ci des obligations simples et faciles à satisfaire en matière de comptabilité et d'établissement de rapports.

13. À l'échelon international, les experts ont appelé l'attention des gouvernements, des organisations internationales et des ONG qui s'intéressent aux questions de financement du développement sur le fait que les PME constituaient l'un des secteurs les moins bien lotis dans les pays en développement. Ceux qui sont chargés de trouver de nouveaux moyens de promouvoir le financement du développement pourraient envisager de développer les swaps de créances (dans le cadre des budgets consacrés à l'aide) en tant que moyen de renforcer les institutions financières locales en leur fournissant un financement à moyen terme et à long terme pour les PME et en tenant compte des mécanismes de financement et de garantie en monnaie locale. Les swaps de créances pourraient également être utilisés pour fournir des services d'aide aux entreprises, ce qui constituerait un complément utile au mécanisme d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et pourrait aussi intéresser les pays ne bénéficiant pas de ce mécanisme.

14. La Commission pourrait étudier si les recommandations de la Réunion d'experts sont applicables et susceptibles d'être adoptées. Les recommandations qui satisfont aux critères minimaux sont énumérées ci-après et sont suivies d'un bref commentaire.

Recommandations adressées aux gouvernements

15. *Éviter de pénaliser le secteur privé, en tenant compte des besoins particuliers des PME en matière d'investissements à moyen terme et à long terme, et veiller à la viabilité et à la continuité des prêts commerciaux aux PME.* [par. a) et b)]

16. *Élaborer des mécanismes de garantie des prêts qui profitent réellement aux bénéficiaires visés, assurent un partage des risques équilibré et évitent le risque moral.* [par. c)]

17. *Demander aux banques commerciales de rendre publique la composition de leurs portefeuilles de prêts, s'agissant en particulier du pourcentage de prêts accordés à des PME.* [par. d)]

18. *Améliorer la fiabilité de l'information financière fournie par les PME en fixant pour celles-ci des obligations simples et faciles en matière de comptabilité et d'information financière.* [par. f)]

19. La recommandation tendant à assurer un équilibre entre les besoins du secteur public et ceux du secteur privé serait la plus difficile à mettre en œuvre, mais si l'on y parvenait, on améliorerait considérablement l'accès des PME au financement. Nombre de gouvernements ont adopté des programmes de garantie des prêts et tous pourraient au moins s'inspirer des meilleures pratiques en la matière. Il est avéré que la transparence conduit souvent à de meilleures pratiques. Ainsi, le nombre de prêts accordés aux PME a sensiblement augmenté lorsque le Service fédéral des États-Unis chargé des petites entreprises a exigé des banques qu'elles rendent public le pourcentage de leurs portefeuilles de prêts accordés aux PME. Il était alors facile d'identifier les banques qui accordaient le plus de prêts aux PME et de constater qu'elles ne perdaient pas d'argent, ce qui a incité les banques qui étaient à la traîne à améliorer leurs résultats et leur image. Le manque de fiabilité de l'information financière fournie par

les PME pose un problème dans les pays développés et les pays en développement. En conséquence, afin de créer un système d'information financière transparent, fiable et uniforme, les gouvernements pourraient faire pression pour l'adoption de directives internationales, qu'ils pourraient ensuite adapter à leur situation particulière.

Recommandations adressées à la communauté internationale

20. *Développer, le cas échéant, les échanges de créances au titre des actuels budgets consacrés à l'aide en tant que moyen de renforcer les institutions financières locales en leur fournissant un financement à moyen terme et à long terme pour les PME.* [par. y)]

21. *Diffuser l'information sur les innovations financières et aider les banques commerciales à développer des compétences de base en matière de politique de crédit, de gestion du risque, d'information sur la solvabilité et de systèmes de gestion, ainsi qu'une commercialisation et une distribution efficaces.* [par. aa)]

22. *Concevoir des normes et des systèmes communs permettant de rattacher aux banques commerciales des institutions de microfinancement en vue d'en élargir la portée et d'accélérer l'intégration dans le système financier formel des groupes sociaux productifs pauvres.* [par. ff)]

23. Lorsqu'elle s'intéresse au financement du développement, la communauté internationale ne devrait pas oublier le secteur le moins bien loti, à savoir les PME. Celles-ci ne peuvent se développer et contribuer à la création d'emplois et de revenus que si on leur en donne les moyens. Le financement des PME peut favoriser le développement. Il y a tellement d'innovations financières disponibles dans les pays développés qu'il serait facile de les diffuser dans les pays en développement. La Banque mondiale et la Société financière internationale sont extrêmement bien placées pour favoriser la diffusion systématique des connaissances. La communauté des donateurs appuie largement le microfinancement. Toutefois, si les microcrédits aident les microentrepreneurs à survivre, ils ne contribuent pas au développement de leurs entreprises. Il importe donc que les microentrepreneurs aient accès aux services commerciaux et financiers offerts aux PME.

B. Financement électronique

24. Les experts ont souligné les formidables incidences des technologies et plates-formes Internet «libres» sur les services financiers. Les innovations liées à Internet permettent de réduire sensiblement les coûts de transaction, d'accélérer le rythme des opérations financières et d'atténuer considérablement les risques, notamment grâce aux paiements électroniques, aux services bancaires Internet, au financement du commerce électronique, à l'information sur le crédit en ligne et à d'autres techniques de financement électronique.

Recommandations adressées au secteur public et au secteur privé

25. Les technologies modernes d'extraction de données sur Internet permettent de constituer de gigantesques bases de données sur le crédit et d'appliquer des techniques modernes d'analyse, d'évaluation et de notation du crédit et de la solvabilité. Un système plus perfectionné d'évaluation du risque-crédit des PME et de traitement de leurs demandes de crédit pourrait donc

voir le jour. Il devient urgent de trouver les meilleurs moyens d'introduire ces innovations dans les pays en développement et les pays en transition.

26. La mise au point de bases de données en ligne sur l'information, l'analyse et l'évaluation du crédit pour les PME des pays en développement et des pays en transition devraient constituer un volet important des initiatives de renforcement des capacités et d'assistance technique menées à l'échelon international. Cela devrait contribuer grandement à accélérer les procédures d'évaluation de la solvabilité des PME et à améliorer ainsi leur accès au financement, notamment électronique, aux niveaux local et international.

27. La mise en place de plates-formes locales, régionales et internationales, avec la participation active de fournisseurs de services financiers et d'autres sociétés de pays en développement et de pays en transition, devrait également contribuer à rendre accessibles les services de financement électronique aux entreprises de ces pays.

28. Les PME doivent acquérir les compétences et les technologies Internet nécessaires, conclure des accords de financement électronique à long terme en matière commerciale et jeter les bases d'une stratégie visant à faciliter leur accès en ligne au financement et aux investissements à long terme. La création de différents mécanismes bilatéraux et multilatéraux de paiement et de financement en ligne, tels que des chambres de compensation en ligne, favoriserait un élargissement de l'horizon productif et commercial des PME des pays en développement et des pays en transition.

Recommandations adressées aux organisations internationales

29. Les institutions financières internationales, par le biais du cofinancement, de la formation et de l'assistance technique, devraient aider les fournisseurs locaux de services financiers à adopter le financement électronique et d'autres innovations financières, et, partant, à saisir les possibilités de gains d'efficacité qu'offre le financement électronique. Elles devraient également participer à la création de plates-formes locales et régionales de financement électronique de divers types en vue d'améliorer la qualité des services fournis aux PME.

30. De même, les institutions financières internationales devraient aider le secteur des PME dans les pays en développement et les pays en transition à acquérir les technologies et les compétences nécessaires en matière de financement électronique, en vue d'améliorer leur compétitivité et d'accroître leur participation à l'économie mondiale.

31. Les institutions financières internationales devraient aider les gouvernements, les entités du secteur public et du secteur privé et les ONG à appliquer les recommandations formulées plus haut concernant le financement électronique.

32. À cet effet, les organisations internationales devraient adopter une approche plus structurée de l'aide au transfert des savoir-faire et technologies en matière de financement électronique vers les fournisseurs locaux de services financiers et les PME, et améliorer la coopération entre les organismes publics dans ce domaine.

Chapitre III

ACTIVITÉS PROPOSÉES À LA CNUCED, COMPTE TENU DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION D'EXPERTS

Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement

33. La Réunion d'experts a montré que certaines questions peuvent retenir l'attention d'un grand nombre d'experts parce qu'elles concernent aussi bien les pays développés que les pays en développement, et le secteur public autant que le secteur privé, alors que, pour diverses raisons, la communauté internationale ne s'y intéresse pas. Si les questions de finances et de financement du développement sont examinées par de nombreux organismes, ce n'est pas le cas du financement, notamment électronique, des PME. Il existe plusieurs organismes pour traiter des questions de stabilité et de réforme financières ainsi que du financement du développement. Il s'agit en grande partie de questions d'ordre macroéconomique, c'est-à-dire de questions très vastes qui touchent à de nombreux aspects, comme la compatibilité des réglementations prudentielles internationales et nationales, la répartition des crédits entre l'État et le secteur privé, en particulier les couches les moins bien loties, la diffusion des innovations financières permettant d'améliorer la rentabilité, le renforcement des capacités, la fourniture de services d'aide aux entreprises et de services financiers, et le transfert et l'utilisation des technologies de l'information. Les experts se sont accordés à reconnaître que la Réunion était un premier échange de vues et qu'ils n'avaient pas eu le temps de débattre de toutes les questions pertinentes. Ils ont recommandé à la Commission de maintenir la question à son ordre du jour en 2002 afin de l'examiner plus avant et d'élaborer des approches cohérentes du financement, notamment électronique, des PME.

34. *Sélectionner, pour les deux prochaines années, un thème qui permette d'élaborer des approches cohérentes du financement des PME, du financement électronique et des services non financiers d'aide aux entreprises, en tenant compte des activités d'autres organisations, en vue de contribuer à l'efficacité des activités de recherche, des discussions intergouvernementales et des activités de coopération technique de la CNUCED et, à terme, à la préparation de la onzième session de la Conférence (par. nn).*

35. Les discussions ont fait ressortir clairement le rôle primordial du financement à moyen terme et à long terme pour les PME qui cherchent à améliorer leur fonctionnement en adoptant des technologies modernes. L'accès au financement est essentiel pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises et des pays eux-mêmes. Parallèlement, les prestataires de services financiers se tournent rapidement vers de nouvelles technologies, en grande partie fondées sur le financement électronique. En conséquence, il serait utile, surtout pour les pays en développement, de convoquer une réunion d'experts sur les incitations financières, fiscales et commerciales visant à promouvoir le financement de nouvelles technologies pour les PME. Cette réunion pourrait aussi faire suite à la Réunion d'experts tenue en octobre. Il serait également intéressant d'organiser une réunion d'experts sur les nouvelles tendances en matière de financement électronique des entreprises des pays en développement et des pays en transition.

A. Financement pour les PME

CNUCED

36. *Achever l'élaboration d'un cadre comptable simple et d'utilisation facile pour les PME, qui permettra à celles-ci de fournir une information financière et commerciale transparente, fiable et uniforme, et en rendre compte à la Commission aussitôt que possible (par. pp).*

37. *Veiller, dans les programmes de coopération technique relatifs aux entreprises, à ce que les services d'aide aux entreprises soient rattachés aux services financiers et élaborer les produits et services nécessaires pour faciliter ce rapprochement (par. qq).*

38. *Concevoir, en collaboration avec d'autres institutions internationales compétentes et en fonction des ressources extrabudgétaires disponibles, des programmes en faveur des femmes entrepreneurs pour faciliter leur accès au financement (par. rr).*

39. Toutes les recommandations de cette section sont applicables et certaines sont déjà mises en œuvre (comptabilité, femmes entrepreneurs). Les efforts déployés en ce sens doivent être renforcés et faire l'objet d'un financement adéquat.

B. Financement électronique pour les PME

40. Les experts ont souligné que la CNUCED devrait continuer d'étudier de manière systématique les incidences des divers services financiers en ligne sur le développement économique, en particulier sur les possibilités qui s'offrent aux PME d'améliorer leur accès au financement, notamment électronique. Ces travaux de recherche devraient être principalement alimentés par les réunions régulièrement organisées par la CNUCED, notamment les séminaires régionaux et les stages de formation de groupe, qui rassemblent des experts gouvernementaux, des représentants de banques centrales, de prestataires de services financiers et du secteur des entreprises et des universitaires. Les publications et les manifestations de la CNUCED touchant au commerce électronique devraient montrer aux pays en développement et aux pays en transition les avantages du financement électronique aux niveaux local, régional et mondial.

41. La CNUCED devrait encourager les gouvernements, les banques centrales et les institutions financières à rassembler des informations sur le commerce électronique et, en particulier, sur le financement électronique. Ces informations pourraient être notamment exploitées par la CNUCED dans le cadre de ses études, débats intergouvernementaux et activités de coopération technique.

42. La CNUCED devrait intégrer les aspects du financement électronique qui correspondent le plus aux besoins des PME dans ses activités de coopération technique concernant le commerce électronique et veiller à la coordination et aux synergies avec d'autres organisations internationales compétentes dans ce domaine.

Annexe

«Contribution du financement et du financement électronique aux activités et à la compétitivité des PME» (TD/COM.3/EM.13/2).

«Best practices in financial innovations for SMEs» (Meilleures pratiques en matière d'innovations financières pour les PME) (UNCTAD/DITE/TEB/Misc.1).

«E-finance and small and medium-size enterprises in developing and transition economies» (Le financement électronique et les petites et moyennes entreprises dans les pays en développement et les pays en transition) (UNCTAD/SDTE/Misc.48).

«Rapport de la Réunion d'experts sur l'amélioration de la compétitivité des PME dans les pays en développement» (TD/B/COM.3/39-TD/B/COM.3/EM.13/3).

Les documents se rapportant au financement électronique peuvent être consultés sur le site Web de la Section du commerce électronique à l'adresse suivante: www.unctad.org/ecommerce.
